Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261013-D13102026174DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize octobre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 octobre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DUPUIS Arnaud), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame SAVOYE Frédérique

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : CONVENTION GENDARMERIE CHATEAUBOURG

Délibération N°2026/174 du Conseil Municipal du 13 octobre 2026
Publiée le 14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261013-D13102026174DE-DE

CONVENTION GENDARMERIE CHATEAUBOURG

La brigade de gendarmerie de Châteaubourg a sollicité la mairie afin de bénéficier d'une mise à disposition d'équipements sportifs pour son personnel.

Une convention existait auparavant avec la brigade de Vitré, mais elle est aujourd'hui arrivée à échéance.

Il est proposé de prévoir :

- un créneau annuel au complexe de Cheminel ;
- la possibilité de demandes ponctuelles, selon les disponibilités, pour les terrains extérieurs de tennis et de padel.

Les entraînements étant réalisés sur le temps personnel des gendarmes, la convention prévoit des dispositions spécifiques en matière de responsabilité.

Elle précise également que cette mise à disposition répond à un intérêt général et ne peut en aucun cas être utilisée à titre personnel.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Suite à la présentation du sujet en commission 1 du *16 septembre 2026,*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER la convention conclue avec la brigade de Gendarmerie, telle qu'annexée à la présente délibération,

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Frédérique SAVOYE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0